

Paris, le 28 janvier 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Installation du nouveau Conseil national de la sécurité routière (CNSR), présidé par Yves GOASDOUÉ, maire de Flers

Créé en 2001, rénové en 2017, le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) est une instance de concertation et de propositions, organe essentiel dans la définition des politiques publiques de sécurité routière.

Le CNSR compte 67 membres titulaires ainsi que 44 membres suppléants et accueille un large panel d'acteurs de la Sécurité routière (personnalités qualifiées, élus nationaux et locaux, représentants de l'État, d'associations, des professions médicales, des gestionnaires de voirie, des entreprises et institutions intéressées par la sécurité routière), répartis dans septembre collèges¹.

Le président et les membres de ce nouveau mandat du CNSR ont été nommés par décret du 26 janvier 2021, publié au Journal officiel ce jour. Yves GOASDOUÉ, ancien député, maire de Flers (Orne) et président de Flers agglomération, est renouvelé au poste de président du CNSR.

La composition du CNSR évolue à l'occasion de ce nouveau mandat :

- Au sein du collège des professionnels et des entreprises, la SNCF, Orange et le groupe ONET font leur entrée, en qualité d'entreprises qui se mobilisent fortement sur les questions de prévention du risque routier professionnel. Toujours dans ce collège, la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) fait son entrée aux côtés de la Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR) qui siégeait déjà.

¹ Selon les termes du décret n° 2016-1511 du 8 novembre 2016 relatif au Conseil national de la sécurité routière et modifiant le décret no 75-360 du 15 mai 1975 relatif au Comité interministériel de la sécurité routière qui fixe les compétences, la composition et les règles de fonctionnement du CNSR

- Le collège des associations connaît lui aussi des évolutions. Les usagers les plus vulnérables seront désormais représentés grâce à l'entrée au CNSR de la Fédération française de cyclisme (FFC) et de l'association 60 millions de piétons.

Le Conseil national de la sécurité routière se réunira en séance plénière en distanciel, **mercredi 3 février 2021**, à l'occasion de ce nouveau mandat. Marie GAUTIER-MELLERAY, déléguée interministérielle à la sécurité routière, membre de droit, assistera à la séance.

L'ordre du jour comprendra les formalités d'installation et l'organisation des travaux du CNSR dans le cadre du nouveau mandat ainsi que la présentation de trois rapports du Comité des experts :

1. « Sécurité des deux roues motorisés : vers un usage adapté à leur vulnérabilité »
2. « Le risque routier professionnel »
3. « Cadre général pour une auto-formation à la mobilité en ligne gratuite tout au long de la vie »

Retrouvez la liste des membres du nouveau CNSR

[Décret du 26 janvier 2021 portant nomination au Conseil national de la sécurité routière](#)

Contacts presse Sécurité routière :

Thierry MONCHÂTRE : 06 88 16 08 78

Amandine CUINET : 06 87 67 56 40

Alexandra THERIZOL : 06 75 19 83 90